

pays
sud
TOULOUSAIN



ASSISES DE TERRITOIRE

LES ATELIERS DU PAS

9 DECEMBRE 2022

COMPTE-RENDU



TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Matinée Table ronde sur la gestion des ressources	3
Après-midi Ateliers du Projet d'Aménagement Stratégique	3
La Table ronde	4
l'eau	5
l'agriculture	5
les arbres et la biodiversité	6
l'énergie	6
Le Pays s'engage aux côtés du SMEAG et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne en signant la charte Garonne et Confluences	7
Les ateliers du projet d'aménagement stratégique du scot	8
Synthèse des avis sur les propositions	8
AXE 1 : Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines	9
AXE 2 : Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique	10
AXE 3 : Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins	11
Détail des ateliers de concertation sur les propositions pour le Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCoT révisé	12
AXE 1 : Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines	12
AXE 2 : Un territoire résilient qui anticipe et s'adapte pour limiter le dérèglement climatique et accompagner la transition écologique	16
AXE 3 : Un territoire autonome, basé sur une organisation interne équilibrée et une valorisation des échanges avec ses voisins	20
Bilan de la journée et la suite des travaux	24
ANNEXE	25
Les règles du jeu lors de l'atelier :	25

INTRODUCTION

MATINEE TABLE RONDE SUR LA GESTION DES RESSOURCES

- ▶ **125 personnes étaient présentes**, à savoir :
- 78 élus (dont 1 sénateur)
 - 4 membres du Conseil de développement
 - 20 élus du comité de pilotage du SCoT /33
 - 23 partenaires (dont HGI, DDT, Région, Communauté de communes, Chambre d'Agriculture, Milpat, SCoT Gascogne et SCoT Nord, SMEAG, Agence de l'eau, Arbres et Paysages d'Autan, SM-GALT, Réseau 31)

APRES-MIDI ATELIERS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

- ▶ **56 élus** étaient réunis en ateliers pour discuter des propositions, issues de la concertation, du Projet d'Aménagement Stratégique du futur SCoT révisé.

LA TABLE RONDE

« Comment gérer les ressources du territoire sur le long terme ? »

- ✓ **Franck SOLACROUP** : directeur de la délégation Garonne et rivières d'Occitanie de l'agence de l'eau Adour Garonne
- ✓ **Frédéric MORIZOT** : agronome et économiste, président et fondateur de l'association MilPAT Sud-Garonne (mouvement pour instaurer les projets alimentaires de territoires)
- ✓ **William FARAGO** : chargé d'études en environnement à l'Association Arbres et Paysages d'Autun (opérateur pour l'accompagnement des projets de plantation en Haute-Garonne)
- ✓ **Julian CARREY** : chercheur à l'INSA membre de l'Atecopol (Atelier d'écologie politique : construction d'une communauté pluridisciplinaire de scientifiques travaillant ou réfléchissant aux multiples aspects liés aux bouleversements écologiques)

La table ronde a été animée et enregistrée (podcast) grâce au concours de Radio Galaxie et grâce au prêt de sonorisation par l'association de l'école de musique de l'Arize.



L'EAU

Constats majeurs

- > Des prélèvements de l'eau potable essentiellement en surface
- > Une agriculture prégnante
- > La canicule et la sécheresse de 2022 ont dépassé les prévisions les plus pessimistes des scientifiques, qui en ont été les premiers surpris
- > La réduction amorcée et annoncée de la quantité d'eau dégrade aussi sa qualité : concentration des pollutions, élévation de sa température qui met en péril faune et flore aquatiques

Enjeux

- > Des usages raisonnés
- > Un partage équilibré de la ressource
- > Une optimisation notamment via la réutilisation
- > Questionner et adapter les rejets, particulièrement des stations d'épuration



Franck SOLACROUP - agence de l'eau Adour Garonne

Dans le SCoT

Le projet de PAS va dans le bon sens, pour assurer la disponibilité de la ressource, avant tout nouvel accueil de population et d'activité ; créer les espaces verts et protéger les corridors écologiques qui absorbent, filtrent et retiennent ; favoriser renaturation, désimperméabilisation et infiltration ; préserver la qualité de l'eau potable ou non ; anticiper les crues et prévenir les inondations.

L'AGRICULTURE



Frédéric MORIZOT - MilPAT Sud-Garonne

Constats majeurs

- > L'agriculture représente 70% du territoire du Pays Sud Toulousain (58% en Haute-Garonne).
- > Deux tiers de la surface agricole utile pour les grandes cultures (maïs principalement).
- > Une place néanmoins significative de l'élevage (de plus en plus ovin et caprin, plus que bovin).
- > Peu de maraîchage, mais un vieillissement compensé par une installation dynamique.

Dans le SCoT

4 domaines d'action pour favoriser une agriculture durable et saine : mise à disposition d'espaces et dispositifs appropriés (avec un observatoire des terres disponibles) ; verdissement des espaces agricoles et régénération des sols ; transformation des systèmes de grandes cultures ; logistique alimentaire ; le tout coordonné à l'échelle Pays.

Problématique des fermes agrivoltaiques, à priori vertueuses, mais parfois dues à un effet d'aubaine avec absence de culture ou d'élevage !

Enjeux

- > Reconnecter territoire de production et bassins de consommation
- > Évoluer vers des pratiques vertueuses, par exemple via une substitution des légumineuses et légumes secs aux céréales gourmandes en eau et en terres
- > Des actions de verdissement (haies, bio...)
- > S'appuyer sur la demande comme levier de transformation de l'offre, en particulier avec la restauration collective et par le développement des Projets Alimentaires de Territoire (PAT).



LES ARBRES ET LA BIODIVERSITE



William FARAGO - Arbres et Paysages d'Autan

Constats majeurs

- > L'arbre est très répandu en Pays Sud Toulousain, sous de nombreuses formes.
- > L'arbre est en définitive un véritable outil de planification, qui doit intégrer les stratégies globales et locales, notamment urbaines, via des projets de plantation bien ciblés. D'autant que pareille dynamique est accompagnée tant au plan technique que financier, à la portée de tous.

Enjeux

- > Éviter et limiter le défrichement, qui plus est intempestif et sauvage, y compris de particuliers, qui n'hésitent pas à détruire les haies bordant leurs terrains pour les remplacer par des murs ou clôtures.

Dans le SCoT

Si le SCoT ne saurait être prescriptif sur ce sujet, mais uniquement incitatif, les Plans Locaux d'Urbanisme et les divers classements possibles (Espaces Boisés Classés, Espaces Naturels Sensibles...) sont en mesure d'encadrer et d'empêcher, pour prévenir et préserver.

Il est important de réfléchir avec l'ensemble des acteurs du territoire, des habitants aux autorités, au devenir de la forêt en particulier, qui est de plus en plus victime du dérèglement climatique (sécheresse, incendies...) et qui doit être régénérée avant qu'il ne soit trop tard, via des essences appropriées aux évolutions prévisibles.



L'ENERGIE

Constats majeurs

- > Toutes les Energies Renouvelables ou EnR présentent à la fois des avantages et des inconvénients : impact environnemental plus ou moins important, matériaux pas toujours recyclables, émissions de gaz à effet de serre induites par leur déploiement, ... alors même que la fiabilité de production est variable.
- > À noter une mention spéciale pour le solaire thermique et la géothermie en matière de production de chaleur, les plus vertueux au regard des critères environnementaux et énergétiques.

Enjeux

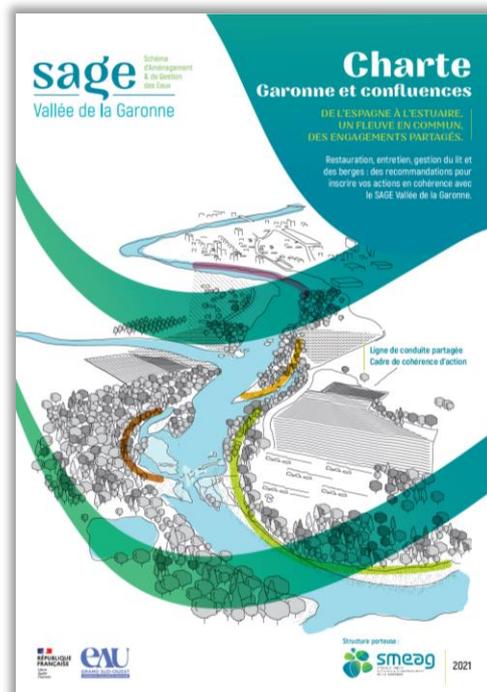
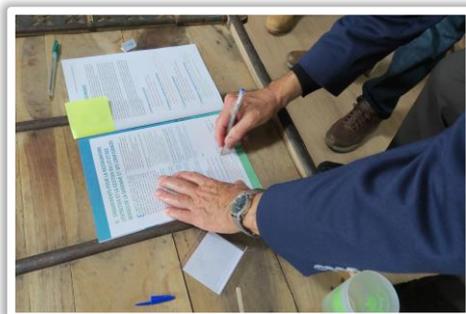
- > Gérer ses propres sources d'énergie. C'est le meilleur moyen de prendre conscience de la problématique énergétique et d'une réponse à apporter sur le long terme.
- > Agir en priorité sur la consommation plutôt que la production, à savoir un appel à l'efficacité (isolation, matériaux biosourcés, recyclage, réemploi...) et à la sobriété (optimisation et réduction) énergétiques, dans le cadre d'une économie circulaire dont l'atout premier est de dynamiser l'activité et les emplois locaux via la réutilisation des déchets produits sur place (restes alimentaires, plastiques, déchets verts, matériaux issus de la destruction de bâti...).



Julian CARREY - Atecopol

LE PAYS S'ENGAGE AUX COTES DU SMEAG ET DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE EN SIGNANT LA CHARTE GARONNE ET CONFLUENCES

La Charte Garonne et Confluences est un **document d'engagement réciproque** qui énonce les principes et règles fondamentales pour la **restauration, la gestion et l'entretien du lit et des berges** sur le « *corridor biologique fluvial* » de la Vallée de la Garonne et sur ses confluences.



LES ATELIERS DU PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU SCOT

SYNTHESE DES AVIS SUR LES PROPOSITIONS POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE

Chaque élu était invité à prendre position sur chacun des 4 propositions d'objectifs par axe (par des gommettes). Pour chacune des propositions, 4 déclinaisons de l'objectif étaient également proposées. Les élus étaient incités à notifier leurs remarques en cas d'avis favorable sous conditions ou d'avis défavorables.

Indications de lecture

56 participants

Proposition d'objectif **en vert** si 50% au moins des participants sont favorables sans condition
en jaune si entre 25% et 50% des participants sont favorables sans condition
en rouge si moins de 25% des participants sont favorables sans condition



▪ Remarques des participants

En synthèse,

8/12 propositions validées

4/12 propositions à amender

0/12 propositions rejetées

AXE 1 : UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

PROPOSITION 1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE PAR LE DEVELOPPEMENT DES ESPACES DE CIRCULATION DES ESPECES : TRAME VERTE, BLEUE, NOIRE ET BRUNE



- Risque d'augmentation des espèces sauvages (sangliers, biches, serpents...)
- 1 opposition à la trame brune

PROPOSITION 2 : PRESERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, LEVIERS MAJEURS POUR LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS



- Vigilance sur les dérives concernant la valorisation des ex-carrières, dans un sens ou dans l'autre.
- Souhait d'aller plus loin dans l'encadrement des ex-carrières.
- 1 opposition à la protection des milieux pour la biodiversité ordinaire

PROPOSITION 3 : DEVELOPPER L'IDENTITE DU TERRITOIRE EN METTANT EN VALEUR SES QUALITES NATURELLES ET CULTURELLES



- 1 opposition à la valorisation des espaces non exploités entre habitat et zones agricoles car ces espaces seront pris sur les terres agricoles ou celles des promoteurs.

PROPOSITION 4 : PRESERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU



AXE 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

PROPOSITION 1 : REDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN MOBILISANT LE BATI EXISTANT



- Nombreux freins à la mise en œuvre de la réduction d'artificialisation des terres qui pénalise les petites communes et qui n'est pas adapté aux territoires ruraux
- Analyse des projets d'urbanisation à la strate communale
- Centraliser l'habitat accentue les conflits sociaux

PROPOSITION 2 : DEVELOPPER UN URBANISME DE QUALITE ADAPTE AUX ENJEUX DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET AUX BESOINS DES HABITANTS



- Ne pas détruire les anciennes bâtisses pour construire des immeubles R+6 (conflits de voisinages/spéculation des promoteurs)
- Veiller à s'adapter au cadre et à l'esthétique de la commune
- Réfléchir à un levier fiscal afin d'intervenir pour la résorption de la vacance
- Comment définit-on le cadre de vie ?

PROPOSITION 3 : REDUIRE LES GES ET TENDRE VERS LE ZERO EMISSION NETTE



- Ne semble pas réaliste de réduire l'usage de la voiture dans le monde rural
- Voir avec le Département et la Région pour le développement des réseaux de transport
- 1 opposition car l'objectif n'est pas adapté aux communes rurales non desservies par les transports collectifs

PROPOSITION 4 : ANTICIPER LES RISQUES ET NUISANCES AFIN DE MIEUX D'ADAPTER AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET A SES CONSEQUENCES



AXE 3 : UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

PROPOSITION 1 : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE



- Demande d'encadrement pour les fermes photovoltaïques
- Ne semble pas réaliste

PROPOSITION 2 : ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DURABLE AFIN DE TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE



- Techniques culturales à préciser
- Rachat des terres par les collectivités ou implantation des jeunes agriculteurs ? Voir la SAFER
- L'autonomie alimentaire suppose que tous les territoires aient les mêmes potentialités de production

PROPOSITION 3 : FAIRE DES FILIERES ECONOMIQUES LIEES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AU TOURISME DURABLE LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI POUR LE TERRITOIRE



- La liste d'objectifs donne beaucoup d'illusions aux élus sur leurs réelles compétences et impacts
- Semble irréaliste

PROPOSITION 4 : CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTEE AUX BESOINS ET AUX CAPACITES DU TERRITOIRE



- Formulation du maillage territorial trop vague et trop contraignante. Les polarités et centralités laisseront des miettes aux autres.
- Qui qualifie les pôles ? S'appuyer sur la réalité des derniers chiffres INSEE. Comment continuer à exister en pôle relai ?
- Le risque est que les communes de moins de 500 habitants se retrouvent sans service et avec des projets énergétiques et industriels. Où est le bien vivre ?
- Définition trop générale, à préciser

DETAIL DES ATELIERS DE CONCERTATION SUR LES PROPOSITIONS POUR LE PROJET D'AMENAGEMENT STRATEGIQUE DU FUTUR SCOT REVISE

AXE 1 : UN TERRITOIRE FORT DE SES RESSOURCES CULTURELLES, NATURELLES ET HUMAINES

PROPOSITION 1 : PRESERVER LA BIODIVERSITE PAR LE DEVELOPPEMENT DES ESPACES DE CIRCULATION DES ESPECES : TRAME VERTE, BLEUE, NOIRE ET BRUNE



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Sous réserve de l'accord des structures compétentes (ONF, CA, SDEGH...) Maintenir la possibilité d'aménager les zones de trames (ex: berges de la Garonne...)		
1.1 Trame verte	Nécessaire prise en compte des dents creuses pour réaliser la TVB Maintenir un accès au public	Risque d'augmentation des espèces sauvages (sangliers, biches, serpents...)	
1.2 Trame bleue	Préciser la définition des petits cours d'eaux (capacité à les préserver et réhabiliter) Préciser ce qu'implique la désartificialisation / renaturation des cours d'eaux		
1.3 Trame noire	Ne pas imposer la trame noire Favorable à l'extinction sur les zones pavillonnaires, mais attention aux centres-bourgs et axes routiers. Agir sur la pollution lumineuse oui, mais pas de trame noire		
1.4 Trame brune	Quelles aides et moyens de mise en œuvre ? (cartographie des sols à réaliser)	Défavorable car relève de la chambre d'agriculture, qui et comment identifier ces zones ?	
1.5 Sensibilisation et inventaire		Inventaires trop coûteux et lourdeur administrative	

PROPOSITION 2 : PRESERVER LES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS, LEVIERS MAJEURS POUR LA BIODIVERSITE ET LA QUALITE DE VIE DES HABITANTS



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Le SRADDET est trop rigide		
2.1 Foncier agricole	Cartographier la qualité des sols avant Mobiliser les outils de planification existants et en concevoir de nouveaux		
	Attention à la cabanisation, vigie foncière de la SAFER		
	Limiter l'utilisation du foncier agricole pour le photovoltaïque		
2.2 Préservation des zones naturelles à haute valeur écologique			
2.3 Gestion des ex-carrières	Préciser les actions et projets à venir	Attention aux dérives, dans un sens ou dans l'autre Aller plus loin !	
	Permettre malgré tout l'exploitation modérée des ressources		
	Mener une réflexion plus étendue géographiquement sur les impacts cumulés de la reconversion des carrières, notamment sur les projets photovoltaïques		
	Les carrières doivent rester des zones naturelles à protéger sur la durée (pas de remblai, ni urbanisation ni promoteurs)		
	Intégrer la prise en compte des activités et loisirs naturels et les objectifs de production énergétique		
2.4. Protection de la biodiversité "ordinaire"			Défavorable à la protection des milieux pour la biodiversité ordinaire

PROPOSITION 3 : DEVELOPPER L'IDENTITE DU TERRITOIRE EN METTANT EN VALEUR SES QUALITES NATURELLES ET CULTURELLES



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Priorité à l'identification et à la protection de l'existant		
	Intégrer et prendre en compte les loisirs (équitation, pêche, chasse, randonnée...) Evaluer l'impact d'une sur-fréquentation Préserver plutôt que valoriser		
3.1 Paysage naturel, agricole et culturel	Valoriser les belles vues sur les Pyrénées par des tables d'orientation sur les sentiers		
	Définir le patrimoine immatériel		
3.2. Patrimoine bâti, culturel et immatériel	Homogénéiser l'architecture des nouvelles constructions avec l'identité architecturale du village		
	Permettre les projets innovants et de production d'énergies renouvelables notamment en périmètre ABF		
	Règles ABF à intégrer dans le SCoT Simplifier : trop de normes (arbres, architecturale...) auxquelles se référer		
3.3. Sentiers	Zones entre habitat et agriculture : bien définir la réglementation phytosanitaire	Les espaces entre habitat et agricultures seront pris sur les terres agricoles ou celles des promoteurs	
	Dubitatif sur les sentiers en bord de rivière Attention, distinguer sentiers et bandes enherbées (comptabilisées dans la PAC)		
3.4. Information, animation, signalétique	Ne semble pas prioritaire		
	Information oui, mais animation trop long et coûteux		

PROPOSITION 4 : PRESERVER ET SECURISER LA RESSOURCE EN EAU



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Renforcer la coordination entre les syndicats de gestion des eaux		
	Besoin d'un accompagnement pour diminuer la consommation en eau		
	De bonnes intentions mais besoin de plus de concret pour permettre aux élus de se poser de bonnes questions (ex : inciter à se doter de documents de gestion assainissement, eau, électricité, télécom...)		
4.1. Zones humides	Faire respecter les règles sur les zones humides aux agriculteurs		
	Laisser l'accès aux zones humides au public Préservation des zones humides à co-construire avec les agriculteurs pour maintenir les capacités d'exploitation		
4.2. Qualité de l'eau	Avoir une meilleure information sur le classement des cours d'eaux		
4.3. Economie de l'eau	Lutte contre les incendies : inciter à ne plus utiliser d'eau potable		
4.4. Gestion eaux pluviales / assainissement	Réserve sur l'intérêt d'une telle mesure ? Nécessité ?		
	Gestion du pluvial, compétence de la Commune ou de l'EPCI ?		
	Favorable mais avec quelles finances ? Bombe à retardement		

AXE 2 : UN TERRITOIRE RESILIENT QUI ANTICIPE ET S'ADAPTE POUR LIMITER LE DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET ACCOMPAGNER LA TRANSITION ECOLOGIQUE

PROPOSITION 1 : REDUIRE L'ARTIFICIALISATION DES SOLS EN MOBILISANT LE BATI EXISTANT



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	<p>Modification du titre : « Réduire la consommation foncière en repensant les formes urbaines, adaptées aux lieux de vie et acceptables, en prenant en compte les organisations du vivre ensemble »</p> <p>A réduire la taille des parcelles, on accentue les problèmes de voisinages, nuit à la gestion des écoles</p> <p>Réduire oui, mais de combien ? La pression foncière est identique à St Sulpice et Montbrun bocage</p> <p>Bien éclaircir et définir l'application du ZAN (éviter les appréciations DDT) et son intérêt</p> <p>Les ABF ne doivent pas complexifier les rénovations</p> <p>Condition obligatoire : participation citoyenne</p>		<p>Quel avenir pour les petites communes ?</p> <p>Analyse des projets d'urbanisation à la strate communale</p> <p>Non adapté aux territoires ruraux</p> <p>Centraliser l'habitat accentue les conflits sociaux</p>
1.1 Meilleure adéquation avec les capacités du territoire	<p>La densification ne concerne pas que le centre-bourg. Les hameaux ont des petits terrains avec équipements publics qui deviennent des friches</p> <p>Densification acceptable / intelligente/ urbanisme doux permettant un voisinage tolérant (rue, mitoyenneté, places, trottoirs)</p> <p>Préconiser l'intégration de stockage de l'eau pluviale à toute nouvelle construction</p> <p>Promouvoir les panneaux photovoltaïques sur les toits existants avant de développer des champs photovoltaïques</p> <p>Ajouter une notion de partage (ex: équipements stade, ateliers...)</p> <p>Inclure les gravières dans l'artificialisation</p>		
1.2. Réduction de consommation foncière	<p>Attention à ne pas demander une densification trop importante qui ne corresponde pas à la qualité de vie recherchée et l'architecture, rare richesse de la ruralité (et pas de services)</p> <p>Tenir compte du développement passé de la commune</p> <p>Sous condition de ne pas appliquer de manière uniforme sur toutes les communes</p> <p>Oui mais avec des formes de densité adaptées aux différents contextes non uniformes (surfaces mini, collectifs, hauteurs de constructions)</p> <p>Traiter différemment les bons et mauvais élèves</p>		<p>Contre le ZAN qui pénalise les communes rurales</p>
1.3. Zones de renaturation	<p>Déliier la gestion de l'eau et celle de l'énergie</p> <p>Rapport entre la désimperméabilisation et la production énergétique ?</p> <p>Le SCoT ne descend-t-il pas trop dans le détail ? Cette identification doit rester au niveau des Communes/ EPCI</p> <p>Question à clarifier : concerne-t-il le domaine public et/ou le privé ?</p>		
1.4 Maîtrise foncière locale	<p>Pas seulement les taxes économiques, nécessité de maîtriser aussi les commerces de centre-bourg et les logements</p>		

PROPOSITION 2 : DEVELOPPER UN URBANISME DE QUALITE ADAPTE AUX ENJEUX DU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET AUX BESOINS DES HABITANTS



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Remarques identiques à celles qui ont été faites dans la proposition 1 Bien définir les règles du jeu et ne pas les changer en cours de partie	Ne pas détruire les anciennes bâtisses pour construire des immeubles R+6 (conflits de voisinages/ spéculation des promoteurs)	
2.1. Diversifier les typologies de logements et leur réversibilité	Une maison en R+1/ R+2 n'est pas adaptée au vieillissement de la population, il faudra du collectif avec des appartements sur 1 niveau et ascenseur mais ce type de bâtiment est-il adapté à nos villages ? La réhabilitation du bâti et de l'habitat à faible impact environnemental a un coût trop élevé	Adapter au cadre et à l'esthétique de la commune	
2.2. Urbanisme sobre et résorption de la vacance	Attention aux impacts financiers de ces mesures pour maintenir une mixité sociale (aides...) La résorption de la vacance nécessitera d'aider financièrement les propriétaires à la rénovation Se réserver la possibilité de garder des friches (non bâtis avec obligation d'entretien) et construire quand même de nouveaux bâtis Difficultés financières des particuliers non éligibles aux aides de l'Etat pour rénover leur bâti (hors CSP+) Problème de financement de la rénovation et désimperméabilisation des espaces publics	Vacance : réfléchir à un levier fiscal	
2.3. Adaptation au dérèglement climatique	Avec quels accompagnements financiers ? Supprimer les climatisations Encourager le photovoltaïque sur les toitures de nouvelles constructions	Comment définit-on le cadre de vie ?	
2.4. Habitat à faible impact environnemental	Encourager les constructions exemplaires (30% bois) et PLU avec % de matière biosourcée Faire évoluer les filières de construction, structurer la filière sur le territoire pour faire baisser les coûts		

PROPOSITION 3 : REDUIRE LES GES ET TENDRE VERS LE ZERO EMISSION NETTE

28 24 2 1

Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	<p>Il n'y a pas suffisamment de transports actuellement pour l'écrire de cette façon</p> <p>Non adapté à la ruralité, aux personnes à mobilité réduite ou âgées. La création des voies douces est beaucoup trop onéreuse. Impossibilité de mettre en œuvre ces conditions.</p> <p>Rendre son usage à la voiture. Ne pas obliger à marcher, faire du vélo ou prendre les transports en commun : liberté</p> <p>Sous condition qu'il y ait réellement un développement des modes de déplacements alternatifs</p> <p>Quels financements ? Quel montage administratif et financiers (ex : pour créer des navettes intercommunales vers les gares) ?</p>		Pas adapté aux communes rurales non desservies par les transports collectifs
	<p>Améliorer les schémas cyclables (sécurisation réelle par séparation de chaussée)</p> <p>Prévoir des parkings importants en périphérie, avec des navettes</p> <p>Pour mettre ¼ h entre domicile et travail, il faut délocaliser les entreprises dans le rural</p> <p>Pas de grosses voitures électriques</p> <p>Mobilité douce ? Implanter des relais locaux</p> <p>Rapprocher des centres les gros commerces attractifs</p> <p>Crainte de vider un peu plus les petites communes non desservies par les transports</p> <p>Amener des services itinérants dans les villages</p> <p>Le développement des zones mixtes (activités/ habitat/ services) pourra favoriser la production d'électricité et de l'autoconsommation</p> <p>Besoin de maillage des réseaux (piste cyclable)</p>	Provocation pour le monde rural, utopie	
3.1. Réduire l'usage de la voiture			
3.2. Transports collectifs	<p>Revoir les lignes de TER, faire des trajets plus courts (ex : Toulouse-Portet/ Portet-Auterive ou Cazères)</p> <p>Les transports collectifs de personnes ne semblent pas adaptés à la ruralité, prioriser les cheminements piétons/ cycles</p> <p>Qui aide les Communes à mettre en place des transports en commun ? (ex: communes à 15 km de tout)</p> <p>Tout le monde n'a pas de travail à proximité, les heures de transports en commun ne sont pas toujours compatibles</p> <p>Compétence Région</p>	Voir avec Département / Région	
	3.3 Réduction des flux dans les ZAE	Décentraliser l'installation des entreprises afin de les rendre plus attractives et en faire la publicité (emploi local)	
3.4. Tiers-lieux			

PROPOSITION 4 : ANTICIPER LES RISQUES ET NUISANCES AFIN DE MIEUX D'ADAPTER AU DEREGLEMENT CLIMATIQUE ET A SES CONSEQUENCES



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Cela ne doit pas rester un vœux pieu, qui accompagnera ?		
	Oui, si les aides publiques sont maintenues		
	Coordination avec les actions des syndicats de rivières		
	A encadrer impérativement		
4.1. Mobilité des cours d'eaux			
4.2. Haies et couverts végétaux	Dubitatif sur l'inter-culture		
	Question du curseur des inondations de référence, 100 ans ? Plus ?		
4.3. Réduction des pollutions			
4.4. Risques naturels et technologiques			
4.5. Innover face chaleur et sécheresse	Comment les projets innovants peuvent-ils limiter le phénomène de retrait-gonflement de l'argile ?		

AXE 3 : UN TERRITOIRE AUTONOME, BASE SUR UNE ORGANISATION INTERNE EQUILIBREE ET UNE VALORISATION DES ECHANGES AVEC SES VOISINS

PROPOSITION 1 : DEVENIR UN TERRITOIRE A ENERGIE POSITIVE

20 33 2

Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Améliorer la visibilité des aides financières et simplifier les dossiers de subvention	Quel encadrement pour les fermes photovoltaïques ? Est-ce réaliste ?	
	L'échelle de réalisation me semble pas être intercommunale		
	Développement des audits énergétiques des bâtiments communaux		
	Réduire les contraintes administratives (permis de construire...)		
	Est-ce économiquement viable ? Développement des technologies nécessaire pour ne pas diminuer le confort		
1.1. Rénovation énergétique	Ajouter des actions pour renforcer la sobriété (ex : actions civiques de sensibilisation des écoles, assos...)		
1.2. Production en énergie renouvelable	S'assurer des réseaux de distribution		
	Oui, sauf dans les périmètres de protection des monuments historiques / vs quid des ABF et du photovoltaïque ? + de souplesse		
	Veiller au développement des filières de traitement des déchets provenant des ENR (ex : cellules photovoltaïques)		
	Maintenir les cultures/ élevages sous les fermes solaires		
	Mais attention à préserver les surfaces agricoles (autonomie alimentaire)		
	Utiliser les surfaces disponibles sur toiture avant d'envisager d'utiliser l'agricole, bien définir tous les lieux d'implantation possibles (PCAET/ TEPCV à réussir) ++		
1.3 Auto-consommation	Peu favorable à l'éolien terrestre		
	Proposition qui manque de clarté, préciser les modalités et ce que nous attendons au niveau de l'interopérabilité		
	Ok pour l'autoconsommation collective, mais quid de l'équilibre financier ?		
1.4 Fermes solaires	Quel encadrement et quels moyens ?		
	Défavorable aux fermes solaires sur l'eau, pb pour les oiseaux/ vs plutôt favorable au développement des panneaux solaires sur les étendues d'eau stagnante		
	Ne pas sanctuariser les eaux artificielles, seules zones de friches industrielles pour le photovoltaïque sur le territoire, il faut partager les usages		
	Donner la main à la Chambre d'agriculture pour les projets photovoltaïques		
	Contre les projets photovoltaïques		
	Agrivoltaïsme : en attente des études sur la réalité de la possibilité d'exploiter les terrains agricoles recouverts de fermes		

PROPOSITION 2 : ACCOMPAGNER L'AGRICULTURE DURABLE AFIN DE TENDRE VERS L'AUTONOMIE ALIMENTAIRE



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Quel est le rôle d'une Commune ? Doit-elle se substituer à tout ? Ne demandons-nous pas trop ?	Techniques culturales à préciser, quelles cultures ? Rachat des terres par les collectivités ou implantation des jeunes agriculteurs ? Voir la SAFER L'autonomie alimentaire suppose que tous les territoires aient les mêmes potentialités de production	
2.1 Acquisition du foncier	Travailler sur la transmission avec des systèmes d'aides aux financements pour l'achat ou la location de terres pour installer de nouveaux agriculteurs Foncière agricole à monter Transmission des terres à favoriser Lutter contre le côté spéculatif de certains Supprimer la SAFER		
2.2. Circuits courts et projets alimentaires territoriaux	Contrainte des marchés publics ? Comment faire ? Accompagner les circuits courts avec des points-relais Autoriser les cantines scolaires à choisir leur fournisseur (légumes locaux) Qu'entend-t-on par circuit court en km ? 10, 50, 100, 500 km ? Permettre de localiser les ateliers de transformation		
2.3. Mixité des activités des agriculteurs	Attention à la taille des méthaniseurs qui nécessiteraient de produire des cultures afin de l'alimenter au lieu d'alimenter les animaux et les humains Eviter les contradictions Méthanisation de biomasse à condition que ce soit vertueux, attention à la gestion (fruits de méthane, épandages de digestats...)		
2.4. Valorisation des pratiques durables	Encourager le retour des cultures/ variétés anciennes oubliées		

PROPOSITION 3 : FAIRE DES FILIERES ECONOMIQUES LIEES A LA TRANSITION ECOLOGIQUE ET AU TOURISME DURABLE LES OPPORTUNITES DE DEVELOPPEMENT DE L'EMPLOI POUR LE TERRITOIRE



Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	Comment le mettre en œuvre ?	La liste d'objectifs donne beaucoup d'illusions aux élus sur leurs réelles compétences et impacts	Propositions irréalistes
	Attention à ne pas dégrader les services aux habitants		
	Favorable mais avec quels financements ?		
3.1. Ratio habitat/emploi par l'économie verte	Favoriser et développer l'emploi agricole		
	Les objectifs du SCoT de 2012 n'ont pas été atteints, est-il nécessaire de remettre cette proposition ? Le développement éco est centralité sur la métropole		
3.2. Tissu économique existant			
3.3. Economie circulaire	Economie circulaire et réemploi restent marginaux faute de moyens financiers		
3.4. Transformation du modèle commercial	Le modèle commercial doit se réfléchir à l'échelle des bassins de vie ?		
3.5. Maîtrise du prix du foncier économique	Que signifie cette action ? Prix maximum/mini/ de départ ?		
	Réserves de terres à redistribuer à l'agriculture locale et maraichère		

PROPOSITION 4 : CONSTRUIRE UNE ARMATURE TERRITORIALE ADAPTEE AUX BESOINS ET AUX CAPACITES DU TERRITOIRE

	30	19	6
Proposition	Favorable sous condition	Défavorable tel que proposé	Défavorable
Général	<p>A condition d’avoir un projet territorial partagé pour répondre aux besoins de tous. Les services sont développés et payés par les Communes</p> <p>L’état du réseau de Fibre est inquiétant pour le télétravail</p> <p>Comment faire ? Semble irréalisable</p>	<p>Formulation du maillage territorial trop vague et trop contraignante. Les polarités et centralités laisseront des miettes aux autres.</p> <p>Qui qualifie les pôles ? S’appuyer sur la réalité des derniers chiffres INSEE. Comment continuer à exister en pôle relai ?</p> <p>Le risque est que les communes de moins de 500 habitants se retrouvent sans services et avec des projets énergétiques et industriels. Où est le bien vivre ?</p> <p>Définition trop générale, à préciser</p>	
4.1 Polarités selon capacités d’accueil			
4.2 4 niveaux de polarisation	Une strate de plus, pourquoi faire ?		
4.3 Objectifs par polarité	Attention à la densité, à sectoriser et différencier sur les différentes zones d’une même commune		
4.4. Mailler le territoire	<p>La mobilité doit être développée entre les pôles</p> <p>Non point ! Voir commentaires sur le 2.3.1. Réduire l’usage de la voiture en lien avec les polarités (tendre vers la ville du ¼ d’heure pour les polarités importantes)</p> <p>Intégrer les autres mobilités : train, covoiturage, cycles...</p> <p>Craintes quant à la subsistance des petites Communes dans cette structuration</p> <p>Mutualisation des équipements collectifs non évoqués</p>		

BILAN DE LA JOURNEE ET LA SUITE DES TRAVAUX

Suite à la concertation, la majorité des participants était satisfaite, certains auraient voulu poursuivre les débats.



La suite de la révision en 2023 : des propositions plus précises encore

De nouvelles concertations / consultations à l'attention des élus sont prévues mi-2023 concernant le Document d'Orientation et d'Objectifs / DOO, les polarités, le ZAN, les cartes, le document artisanal, commercial et logistique, le programme d'actions...

ANNEXE

LES REGLES DU JEU LORS DE L'ATELIER :



AXE 1 : Un territoire fort de ses ressources culturelles, naturelles et humaines

	FAVORABLE	PLUTOT FAVORABLE SOUS CONDITIONS	PLUTOT DEFAVORABLE TEL QUE PROPOSE	DEFAVORABLE
PROPOSITION 1 Préserver la biodiversité par le développement des espaces de circulation des espèces : trame verte, bleue, noire et brune 1.1. Renforcer la trame verte en protégeant et développant les espaces de circulation des espèces existantes 1.2. Renforcer la trame bleue en y intégrant également les petits cours d'eau et encourager la désartificialisation / renaturation des cours et étendues d'eau 1.3. Réduire la pollution lumineuse et engager une réflexion sur le développement des couloirs de circulation permettant la préservation de la biodiversité nocturne (trame noire) 1.4. Maintenir et rétablir la continuité écologique des sols avec le développement d'une trame brune (qualité agronomique et écologique des sols) 1.5. Sensibiliser au rôle des trames (trame verte et réservoirs pour la biodiversité) et inciter la réalisation d'inventaires naturalistes et à l'identification des milieux	●	●	●	
PROPOSITION 2 Préserver les espaces naturels, agricoles et forestiers leviers majeurs pour la biodiversité et la qualité de vie des habitants 2.1. Protéger et valoriser le foncier agricole via les outils de planification existants ou à concevoir 2.2. Encourager les projets d'identification, de sensibilisation et de préservation des espaces naturels à haute valeur écologique 2.3. Planifier et encadrer le devenir des ex-carrières en intégrant les impacts (oumétés) sur la faune et la flore dus au nombre de projets très proches 2.4. Encourager la protection des milieux (urbains et ruraux) nécessaires à la biodiversité dite « ordinaire » aujourd'hui également menacée (ex: hirondelles) notamment par le développement des espaces de nature dans les zones urbanisées				
PROPOSITION 3 Développer l'identité du territoire en mettant en valeur ses qualités naturelles et culturelles 3.1. Améliorer la protection et la valorisation du paysage naturel, agricole et culturel, support de l'identité du Pays Sud Toulousain et de sa qualité de vie 3.2. Identifier le patrimoine bâti, matériel et immatériel ainsi que l'identité architecturale de chaque commune afin de mieux les préserver et les valoriser 3.3. Développer les moyens de découverte et d'appropriation du territoire, tels que les sentiers en mobilisant notamment les chemins communaux, les bords de cours d'eau et les espaces non exploités entre zones agricoles et habitats 3.4. Sensibiliser et valoriser les atouts du territoire par l'amélioration de l'information, de l'animation et de la signalétique				
PROPOSITION 4 Préserver et sécuriser la ressource en eau 4.1. Protéger les zones humides ayant un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration, la prévention des crues et la biodiversité 4.2. Préserver et améliorer la qualité de l'eau sur le territoire par l'accompagnement des projets d'entretien de la végétation en bords de cours d'eau, l'évitement des rejets polluants aux abords des zones de captage de l'eau potable et des cours / étendues d'eau 4.3. Promouvoir une gestion plus économe des l'eau et lutter contre les déperditions afin de concilier les différents usages de l'eau (agriculture, sylviculture, industrie, habitat, tourisme et loisirs) 4.4. Planifier la gestion coordonnée des eaux pluviales et de l'assainissement, gestion dite intégrée des espaces privés et publics, par l'élaboration de schémas ou étude globale eaux pluviales et assainissement				

Je précise

Une gommette pour chaque proposition
(1-4) / personne

Précisions à donner (si non favorable) sur son avis sur les sous-proposition (post-it)

